



## La justice européenne... ou l'habituelle loi du plus fort

Par [Daniel Vanhove](#)

Mondialisation.ca, 20 juin 2010

20 juin 2010

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#), [Loi et Justice](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)

La décision vient de tomber : les premiers pirates somaliens jugés aux Pays-Bas viennent d'écoper de 5 ans de prison ferme. Le président du tribunal de Rotterdam a souligné que « la piraterie est un fait punissable... » ajoutant que « c'est une chance que personne n'ait été blessé ou tué ». Par la suite, le président a déclaré que « la piraterie est une menace sérieuse au Droit international de libre passage dans les eaux internationales ». (voir [Pays-Bas: cinq ans de prison pour cinq pirates somaliens](#)).

Nous en prenons acte, tout en nous interrogeant : cette sentence fera-t-elle jurisprudence ? Après l'épisode sanglant de l'assaut du Mavi Marmara dans les eaux internationales par la marine de guerre israélienne, il faudrait l'espérer. Dans le cas contraire, il conviendrait que ce président hollandais soit mandaté par l'UE pour expliquer à la communauté internationale la différence qu'il y a entre ces pauvres hères somaliens qui tentent de pourvoir à leurs besoins alimentaires à l'aide d'une nourriture essentiellement tirée des produits de la pêche, et la soldatesque israélienne qui vient d'intervenir de manière guerrière et surarmée dans les eaux tout aussi internationales, blessant des dizaines d'humanitaires et en tuant plusieurs autres sans que l'on sache encore aujourd'hui le nombre exact des victimes. Il est vrai qu'il est plus aisé de s'attaquer à de simples pêcheurs désignés bien malgré eux comme « pirates » de fortune que d'oser s'interposer face à la marine israélienne. Ce n'est pas la première fois que l'on peut juger du courage de nos hauts fonctionnaires...

Et peut-être faut-il saisir l'occasion pour rappeler ce que l'ensemble des médias passe singulièrement sous silence, à savoir que si ces embarcations téméraires se risquent à attaquer d'énormes cargos, c'est parce que depuis des années nos bateaux-usines n'ont cessé dans une course frénétique au profit facile, de ratisser les fonds marins avec des filets dérivants de plusieurs kilomètres de long (!), détruisant de manière agressive et irresponsable toute vie aquatique ou presque, empêchant de la sorte les pêcheurs africains de continuer leurs prises artisanales pratiquées depuis des décennies, et les privant ainsi de leurs maigres revenus. Ce que nous interdirions face à nos côtes, nous le pratiquons impunément face aux côtes africaines. A moins d'un persistant deux-poids deux-mesures dans nos pratiques, l'on aimerait comprendre...

En d'autres mots, nous déployons l'efficacité redoutable de notre technologie mortifère pour piller les réserves halieutiques de certains pays sous leur nez, et nous leur refusons de surcroît la possibilité de se défendre. Ceux-là n'ont qu'à se soumettre à nos pratiques encore et toujours empreintes de l'esprit colonial dont nous ne parvenons décidément pas

de nous défaire ! Sans parler du déversement de nos produits hautement toxiques, issus de nos belles centrales nucléaires, de nos usines pétrochimiques et autres, le long des mêmes côtes africaines considérées par nos prestigieuses démocraties tellement soucieuses des Droits de l'Homme et de l'environnement, comme de vulgaires poubelles géantes... Rendant ainsi ces pays et leurs populations déjà tellement écrasées, encore un peu plus pauvres, démunies et désespérées par nos procédés inqualifiables.

Ainsi, que reste-t-il à espérer pour les citoyen(ne)s de bonne volonté, épris(e)s d'une vraie justice face à la répétition de ces manières odieuses et brutales que nous exerçons à l'encontre de ceux qui n'ont pas la capacité de s'en défendre ? Bien peu de choses en vérité, sinon de les dénoncer, inlassablement, et de réclamer encore et toujours la révision de nos critères d'évaluation.

Sauf à proposer dès lors, que cet exemple du juge hollandais zélé serve d'étalon dans l'enquête qui établira sans conteste, la responsabilité flagrante de la marine israélienne ayant opéré dans les eaux internationales, afin que les coupables de crimes et blessures soient jugés aussi sévèrement que ceux qui viennent d'être condamnés pour des faits considérablement moins graves et dont les circonstances atténuantes sont très faciles à démontrer. Raison pour laquelle l'enquête sur la récente attaque de la flottille des pacifistes ne peut en aucun cas être conduite par les seules autorités israéliennes, dont on connaît de surcroît, la propension à travestir la vérité.

Par ailleurs, a-t-on jamais vu dans les annales, confier une enquête d'agression et de meurtres aux assassins mêmes qui devraient tout à l'inverse répondre de leurs crimes !? C'est un non-sens absolu et une fois de plus, l'illustration du peu de cas que se font nos gouvernements d'une justice à géométrie décidément variable, quand il est de plus en plus évident que les multiples agitations qui secouent le monde sont la démonstration que rien ne peut s'établir dans l'équilibre et la durée, sans un meilleur fonctionnement du Droit qui doit être le même pour tous, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos frontières.

Combien de temps et jusqu'où faudra-t-il que le chaos s'installe pour que nos fonctionnaires obtus et bien abrités en prennent la mesure !?

**Daniel Vanhove** : *Observateur civil, Membre du Mouvement Citoyen Palestine, Auteur de Si vous détruisez nos maisons, vous ne détruirez pas nos âmes - 2005, et de La Démocratie Mensonge - 2008 - parus aux Ed. Marco Pietteur - coll. Oser Dire.*

La source originale de cet article est Mondialisation.ca  
Copyright © [Daniel Vanhove](#), Mondialisation.ca, 2010

Articles Par : [Daniel Vanhove](#)

A propos :

Daniel Vanhove, France / Belgique : observateur civil l en Palestine 2001 - 2004. Il est l'auteur de plusieurs

livres : co-auteur de "Retour de Palestine", 2002 - Ed. Vista ; "Si vous détruisez nos maisons, vous ne détruirez pas nos âmes", 2004 (Préface de Ilan Halevi - Ed. M. Pietteur) ; co-concepteur du DVD "Au bord de la mort, nous cultivons l'espoir", Témoignages in situ accompagnant le livre, La Démocratie Mensonge, 2008 - Ed. Marco Pietteur - coll. Oser Dire. Administrateur du blog Mouvement Citoyen Palestine (MCP).

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)